



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 juin 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. MELOTTE et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 24 juin 2011

Publié le 1er juillet 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER		M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Alain MILLOT	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Gilles TRAHARD
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Christine DURNERIN	M. Michel JULIEN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
Mlle Stéphanie MODDE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Claude DOUHAIET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Michel ROTGER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Hélène ROY
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Actualisation des autorisations de programme

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Supplémentaire 2011, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits correspondants :

♦ Création d'un pôle d'art contemporain

- **Montant de l'autorisation de programme** : 887 500 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2011. L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2010	Crédits de paiement
			2011
Montants	887 500 €	822 500 €	65 000 €
Affectation	Chapitre 204		

♦ Participation au financement de la LINO

- **Montant de l'autorisation de programme** : 36 900 000 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Au vu de l'échéancier des crédits de paiement établi par la DREAL, le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2011.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2010	Crédits de paiement (CP)			
			2011	2012	2013	2014
Montants	36 900 000 €	9 430 915 €	4 921 813 €	10 257 000 €	10 257 435 €	2 032 837 €
Affectation	Chapitre 204					

◆ **Convention ANRU**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 euros
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Compte tenu des paiements effectués à fin 2010, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2012-2014 selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2010	Crédits de paiement (CP)			
			2011	2012	2013	2014
Montants	14 200 000 €	3 755 857 €	3 104 000 €	4 040 143 €	1 500 000 €	1 800 000 €
Affectation			Chapitre 204			

◆ **Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmations antérieures à 2009**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 864 074 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2011. L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2010	Crédits de paiement (CP)		
			2011	2012	2013
Montants	6 864 074 €	5 510 179 €	1 155 013 €	162 866 €	36 015 €
Affectation			Chapitre 204		

◆ **Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 011 664 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2011. L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2010	Crédits de paiement (CP)	
			2011	2012
Montants	6 407 575 €	2 940 061 €	2 426 388 €	1 041 126 €
Affectation			Chapitre 204	

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2010 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 000 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2011. L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2010	Crédits de paiement (CP)		
			2011	2012	2013
Montants	6 819 329 €	194 000 €	2 152 976 €	3 692 700 €	779 653 €
Affectation			Chapitre 204		

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2011 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 000 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2011. L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
		2011	2012	2013
Montants	7 000 000 €	2 217 800 €	2 859 300 €	1 922 900 €
Affectation		Chapitre 204		

Réalisation de 2 lignes de tramway :

- **Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2014 :** 381 250 000 € HT
et 451 113 000 € TTC

En raison de l'avancement du calendrier de réalisation des travaux, il est proposé :

- d'augmenter les crédits de paiement de 21 127 900 € conformément à l'inscription proposée au Budget Supplémentaire 2011. Cette modification porte les crédits de paiement 2011 à

- 180 929 200 €, contre 159 801 300 € prévus au Budget Primitif.
- de réviser à la baisse les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2012-2014, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels:

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2010	Crédits de paiement (CP)			
			2011	2012	2013	2014
En K€ HT	381 250	55 461	151 546	152 319	21 684	240
En K€ TTC	451 113	61 789	180 929	182 173	25 935	287
Affectation			Chapitre 20 - 21 - 23			

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus.